



**BIENTÔT, UNE MAIRIE
PLUS SÉCURISÉE ET
PLUS ACCUEILLANTE
À VOTRE SERVICE !**

+ d'infos



03 89 57 77 47
mairie-wittelsheim.fr



MAIRIE : HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi et mercredi : 9 h - 12 h / 15 h - 18 h

Mardi : 9 h - 12 h / 15 h - 18 h

Jeudi : 8 h - 12 h / 15 h - 18 h

Vendredi : 9 h - 12 h / 13 h - 16 h



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Mardi : 10 h - 12 h / 14 h - 18 h

Mercredi et vendredi : 10 h - 12 h / 14 h - 18 h

Jeudi : 10 h - 12 h - Samedi : 10 h - 13 h



DÉCHETTERIE

Du lundi au vendredi : 9 h - 11 h 30 / 14 h - 18 h

Le samedi : 9 h - 18 h en continu



PARC DES JARDINS DU MONDE

Du 1^{er} mars au 30 septembre : 9 h - 21 h

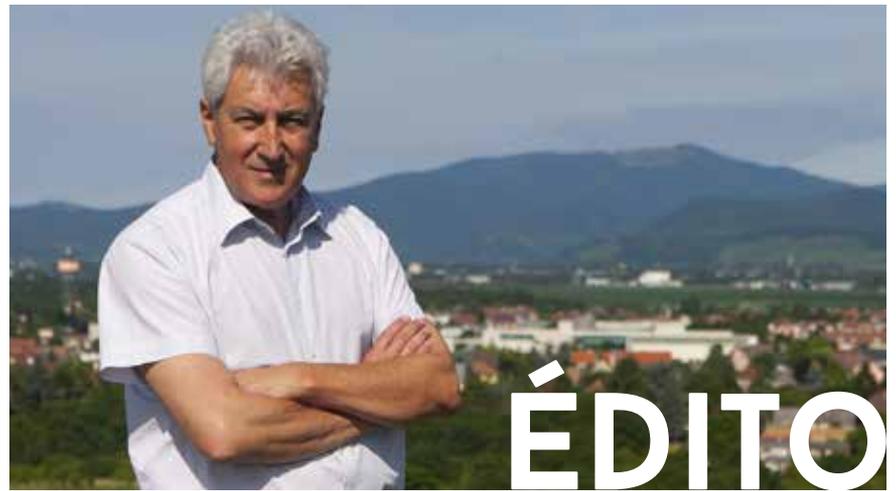
Du 1^{er} octobre au 30 novembre : 9 h - 17 h

Parc fermé les samedis sauf aire de jeux ; accès via parking

MAISON DE LA JEUNESSE

Du 1^{er} décembre au 28 février : fermé au public

Directeur de la publication : Yves Goepfert
Directeur adjoint de la publication : Marianne Knafel
Directeur de la communication : Alexandre Oberlin
Photos : Olivier Benoin, Guillaume Rudin, Thomas Jelonek, Thinkclac, Adobe Stock, Freepik, les associations
Maquette et réalisation : Cédric Schreiber
Tiré à 5000 exemplaires



Madame, Monsieur, chers Wittelsheimois,

En ce mois de juin, voici enfin qu'un espoir de sortie de crise semble se profiler. Le nombre de cas de personnes en réanimation tend à baisser chaque jour davantage et je m'en réjouis bien volontiers. Fortement critiquée au départ (et sans doute légitimement), la vaccination massive de la population française a permis sans aucun doute ce contexte d'amélioration générale. Aujourd'hui, tout en restant extrêmement prudent, le conseil scientifique s'accorderait à dire que le pire serait derrière nous et qu'une 4^{ème} vague n'est pas à envisager.

Par ailleurs, j'ai essayé par tous les moyens d'obtenir auprès des autorités préfectorales un centre de vaccination à Wittelsheim, considérant l'importance de la commune et sa situation au sein de l'agglomération de Mulhouse. Cependant, seules les communes dites « *chef-lieu de Canton* » ont pu y prétendre comme ce fut le cas, par exemple, pour Wittenheim ou encore Cernay. Néanmoins, au regard de mes fonctions de vice-président de m2A délégué aux transports et aux mobilités et aux côtés du Maire de Feldkirch Pierre Salze, nous avons été chargés de coordonner et de mettre en œuvre la venue du vacci'bus au sein des communes de m2A. Wittelsheim a ainsi pu en bénéficier la dernière semaine du mois de mai pour la première injection. M. Alain Charrier, sous-préfet de Mulhouse ainsi que M. Pierre Lespinasse, directeur territorial du Haut-Rhin pour l'ARS (Agence régionale de Santé) en visite à Wittelsheim le 27 mai 2021 ont souligné toute l'implication de la commune dans le cadre de ce dispositif. A titre personnel, **je tiens à remercier l'ensemble des élus et du personnel communal qui se sont pleinement investis dans la réussite de cette opération.** J'aurai aussi une reconnaissance particulière envers Marianne Knafel et Jean-Pierre Schweitzer, élus d'une part mais surtout médecins d'autre part. Ces derniers ont vacciné en continue toute la semaine dans le vacci'bus. C'est une véritable chance !

Le vacci'bus reviendra à Wittelsheim **du mardi 6 au vendredi 9 juillet** pour la seconde dose. In fine, 300 Wittelsheimois et plus de 5 000 personnes auront pu être vaccinées sur l'ensemble du territoire de l'agglomération grâce à ce dispositif. Je me rappelle toute la détermination de Fabian Jordan, président de m2a à convaincre tout un chacun de l'utilité de ce vacci'bus, il avait raison et je le remercie bien chaleureusement. Cette opération a su réaffirmer la notion de proximité, celle au service immédiat aux habitants. Il a contribué à rendre la vaccination possible auprès d'un public qui, sans doute, ne se serait pas déplacé.

Malgré ce contexte ô combien particulier, vous apprécierez **les actions municipales qui se poursuivent** concernant notamment la mise en conformité des arrêts de bus, la fin du chantier du parking de l'église de Notre-Dame-du-Rosaire, la mise en place des feux tricolores rue d'Ensisheim ou encore le réaménagement du rez-de chaussée de la mairie qui vise à rendre un accueil au public plus agréable, plus adapté et davantage sécurisé.

Wittelsheim s'est endeuillé le 2 mars dernier par la perte de son maire honoraire, René Arnold. Difficile de résumer son engagement de 30 ans et son action municipale en quelques lignes. Les nombreuses réalisations qu'il a portées à son crédit sont visibles encore aujourd'hui dans le paysage de Wittelsheim. C'est le cœur lourd qu'il m'appartient de lui rendre hommage en saluant dignement sa mémoire. Il laissera de son passage une trace indélébile et passionnée.

Enfin, nous sommes à présent à quelques jours des **élections départementales et régionales des 20 et 27 juin** qui ne doivent pas être prises à la légère. Au préalable, soyez assurés que l'ensemble de l'administration municipale que je conduis a mis en œuvre le nécessaire et au-delà pour assurer le respect des gestes barrières et la distanciation sociale dans d'excellentes conditions pour que **les élections puissent se tenir sans risque** tant pour vous, les électeurs, que pour les assesseurs et personnels présents pour tenir les bureaux de vote. La tenue de ces élections est essentielle pour que vive la démocratie dans notre pays. La crise sanitaire a empêché l'an passé la belle fête que sont les municipales habituellement et a permis l'accession au pouvoir de l'abstention, en proportion jamais égalée. Il faut s'exprimer, je compte sur vous, c'est important ! Précision utile, ces deux élections se tiendront **le même jour** (1^{er} tour le 20 et 2^{ème} tour éventuellement le 27 juin 2021) au sein de deux bureaux distincts sur un même site de vote.

Ne confondons pas le contexte national et la situation locale. L'élection présidentielle, c'est pour 2022 et tout un chacun aura loisir à s'exprimer à ce moment-là ! Aujourd'hui, il ne s'agit pas de « se faire plaisir » au 1^{er} tour et de se rattraper au second !

Pour les élections régionales, il est vrai que la Région Grand-Est peut procurer un sentiment de vertige. Grande, très grande, 10 départements (la Collectivité européenne d'Alsace représente les deux départements qui existent toujours sur le plan administratif) et près de 58 000 km². Sans doute que la préservation de l'identité alsacienne peut être interrogée dans cet espace qui n'a ni réalité géographique, ni réalité historique. Cependant, la Région Grand-Est s'occupe notamment d'agir en faveur **du développement économique, de la jeunesse, du lycée, des relations internationales et transfrontalières ou encore des transports et des déplacements...** en un mot, notre quotidien. Pour mieux comprendre et avant de faire votre choix, je vous invite à vous rendre sur le site de la région sur **www.grandest.fr/cest-quoi-une-region/**, une page qui permet de mieux comprendre en quoi consiste véritablement ce scrutin.

Encore plus proches de nous, **les élections départementales toujours à la même date** (1^{er} tour le 20 et éventuellement 2^{ème} tour, le 27 juin). Depuis janvier 2021, la Collectivité européenne d'Alsace, communément appelée la **CeA**, n'est pas une nouvelle strate administrative mais la fusion des Conseils départementaux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin pour n'en former qu'un seul.

Mais la CeA c'est quoi et quels sont ses domaines d'action ? **La solidarité** (famille et petite enfance, personnes âgées, personnes handicapées, insertion, RSA, précarité, ...) est la compétence principale exercée par cette collectivité. Elle agit aussi en faveur **de l'emploi, des collèges, de l'environnement, des routes, de l'aménagement du territoire, de l'attractivité et du tourisme, des services d'incendie et de secours, du sport, de la culture ou encore du patrimoine.**

La nouvelle collectivité se voit dotée de compétences supplémentaires : **la coopération transfrontalière, le transport et les mobilités, le tourisme et le développement, la culture, le patrimoine régional, la vie associative ou encore le bilinguisme et l'enseignement de la langue régionale.** Vous le voyez, toutes ces thématiques impactent directement notre quotidien et nos modes de vie.

La thématique de la « **sécurité dite nationale** (police, gendarmerie, ...) » **ne fait pas partie du champ d'action de la CeA !** Marteler pareil argument c'est faire de la politique politicienne assimilée à une notion de peur généralisée. Cette position souvent extrême doit être traitée à un échelon bien supérieur et **il faudra une nouvelle fois ne pas se tromper de débat !** A nouveau, avant de faire votre choix, je vous invite à visiter le site de la CeA à **<https://www.alsace.eu/la-collectivite/les-competences/>** qui détaillera encore davantage ces quelques lignes.

L'enjeu de ce scrutin nous concerne directement puisqu'il s'agit de choisir **les représentants directs de notre canton**, celui de Wittenheim. Ce canton est composé de neuf communes : Berrwiller, Bollwiller, Feldkirch, Pulversheim, Ruelisheim, Staffelfelden, Ungersheim, Wittelsheim et donc Wittenheim. C'est ici et autour de nous ! Il est essentiel que les élus connaissent le territoire et ses habitants pour mieux défendre ses intérêts. **Seuls des élus de terrain et proches de nous pourront agir !** Comment feront des élus « parachutés » qui ne se connaissent pas les attentes du bassin potassique ou qui ne sont là que pour des considérations électoralistes ? Comment feront les autres qui cumulent au gré des saisons les fonctions et les mandats électoraux ? J'ai même pu observer que certains faisaient les deux... quel mépris pour l'intérêt général !

Il me reste à vous souhaiter de redécouvrir sans excès votre liberté durant la période estivale, de profiter peut-être plus que jamais les uns des autres et de privilégier l'entraide, le partage et la solidarité.

Vous pouvez compter sur moi,
Votre maire, Yves Goepfert,





TRAVAUX

En mairie

D'importants travaux de sécurisation et de réhabilitation de l'accueil de la mairie, mais aussi des services administratifs du rez-de-chaussée débiteront au mois de septembre. Les bureaux provisoires de l'état-civil et du service social seront déménagés dans la salle Charles Sauter (RDC à l'arrière de la mairie) en août 2021. L'entrée de la mairie se fera par la porte latérale, côté rue de Mulhouse. La durée des travaux devrait s'étendre entre 9 et 11 mois.

En parallèle, des travaux d'amélioration se tiendront au 2^{ème} étage de la mairie. Le projet consiste à réaliser une salle de restauration pour le personnel communal déjeunant sur place mais également un espace de convivialité.

Ces aménagements seront réalisés dans l'ancien logement de fonction sous les combles de l'aile nord de la mairie. Le service des finances sera quant à lui modernisé et mis aux normes PMR. Les travaux ont démarré depuis début juin et le service a été temporairement transféré au 1^{er} étage de la bibliothèque municipale le temps des travaux estimés entre 3 et 4 mois.

Mise en conformité d'arrêts de bus du centre-ville et de la rue de Mulhouse

Cet été, des travaux de mise aux normes et d'accessibilité P.M.R. (personne à mobilité réduite) des arrêts de bus au centre-ville ainsi que rue de Mulhouse seront réalisés durant la période estivale. Pour le centre-ville, des perturbations sont à prévoir au niveau du carrefour de la mairie. En fonction, un itinéraire de déviation sera mis en place.

À la bibliothèque municipale

L'actuel ascenseur de la bibliothèque a été mis en place lors de la transformation du bâtiment, en 1990 (Cf l'histoire de la bibliothèque municipale dans le *Wittelsheim vous informe n°10* - février 2018). Il faut à présent s'assurer de sa mise en conformité et de son utilisation en toute sécurité. Il est nécessaire de procéder à des travaux de mise en conformité de l'équipement, ces derniers qui permettront également de procéder à la vérification de l'installation hydraulique. Coût des travaux : 36 000 €

À la salle Grassegert

Une première réunion du comité de pilotage de l'opération « restructuration - rénovation de la salle Grassegert » s'est tenue le 19 mai 2021.

Des travaux d'isolation et d'étanchéité sur toiture débiteront en octobre de cette année pour une durée de 6 mois. Il convient de préciser que le public ne sera d'aucune manière impactée par la réalisation de ce chantier. Le coût estimatif des travaux est de 650 000 € en ce qui concerne cette première phase. Un plan pluriannuel est établi pour une réfection complète du bâtiment (chaudière, rénovation thermique et énergétique, remplacement des gradins, rénovation des coursives, de la cuisine, du parvis extérieur...) et sera financé en totalité au moyen du versement du G.I.P. (groupement d'intérêt public) de Stocamine qui prévoit notamment l'affectation de 305 000 € / par an à l'entretien du patrimoine minier dont la salle Grassegert constitue une opportunité.

Dans les écoles

École Amélie 2 :

Cet été, des travaux de rénovation auront lieu dans les deux blocs sanitaires de l'école (filles et garçons) : mise en peinture des murs, mise en place de carrelage au sol et aux murs, amélioration de l'éclairage, remplacement des deux portes d'entrée, installation d'un deuxième lavabo du côté filles. Ces travaux seront réalisés en régie par le Centre Technique Municipal.

Écoles maternelle et élémentaire du centre :

Le réchauffement climatique impose aux collectivités de réfléchir à de nouvelles solutions au sein des différents bâtiments communaux. Ainsi, après étude, la municipalité a fait le choix d'expérimenter la pose de films thermiques de protection solaire sur les fenêtres exposées au sud au sein des écoles du centre. Ces films ont la particularité de laisser entrer la lumière, mais diminuent à hauteur de 70 % la chaleur. Ces films trouvent également un intérêt tout particulier dans le cadre du plan Vigipirate,

puisque la vision n'est possible que de l'intérieur vers l'extérieur. Coût des travaux : 30 000 €

Circulation autour des écoles du centre :

Après une première phase du plan d'action visant à améliorer la circulation des véhicules, des vélos et des piétons aux abords de l'école maternelle et de l'école élémentaire du centre, une deuxième étape de test a débuté. L'an passé un parking de 43 places a été aménagé dans la cour du centre socioculturel et a été adopté par un grand nombre de parents.

Pour davantage de sécurité pour les piétons, les cyclistes et les automobilistes, la municipalité a élaboré une seconde phase expérimentale l'instauration de sens uniques pour les véhicules, la mise en place d'une zone à 30 km/h, ainsi que la création de bandes cyclables. Les premières remarques sur les réseaux sociaux indiquent une relative satisfaction de ce nouveau dispositif. Après un retour d'expérience, ce nouveau plan de circulation devrait être pérennisé.





Voie d'accès à la future résidence autonomie

Les travaux d'aménagement de la voie d'accès (entrée rue de Staffelfelden) à la future résidence autonomie (Cf *Wittelsheim vous informe...* n°12 - septembre 2019) débuteront au mois de juin et pour une durée de 2 mois à minima.



TRAVAUX (SUITE)



De gauche à droite : Gilles Ackermann, adjoint, Marianne Knafel, adjointe, Didier Salber, chef de service, Yves Goepfert, maire, Thierry Rauber, 1^{er} adjoint

Feux tricolores rue d'Ensisheim, cité Rossalmend

Comme annoncé, au regard de la dangerosité des intersections des carrefours rues Mélusine et rue d'Ensisheim (cité Rossalmend), il a été décidé la mise en place expérimentale de feux tricolores. Selon les relevés de l'étude encore en cours (fin en juillet 2021), la question de l'implantation définitive du dispositif sera actée. A ce stade, les riverains expriment un avis plutôt favorable.



Fin de chantier du parvis de l'église Notre-Dame-du-Rosaire

Les travaux d'aménagement du parvis de l'Église Notre-Dame-du-Rosaire à Graffenwald sont terminés. 42 places de parking ont été créées, dont 2 places PMR (personnes à mobilité réduite) et 13 places en dalles alvéolées béton engazonnées.





TRAVAUX

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Dans le cadre du plan de relance de l'économie, le Gouvernement a décidé d'affecter des crédits importants, via la Dotation de Soutien aux Investissements Locaux (DSIL), à la rénovation énergétique des bâtiments communaux.

Le choix des projets sera réalisé par les préfets de région avec le concours des préfets des départements selon deux critères :

- la capacité à mettre rapidement en œuvre le projet,
- la performance environnementale du projet, avec un seuil à minima de 30 % d'économie d'énergie par bâtiment.

La ville a fait part à la Préfecture de son intérêt à souscrire à ce programme. En amont, elle a sollicité un bureau d'étude, le cabinet SOLARES BAUEN, pour lui commander un audit énergétique portant sur 19 bâtiments communaux dont 7 écoles maternelles et élémentaires.

Pour cette année 2021, au regard de l'ampleur des crédits qu'il y aurait à engager, la Ville a choisi de ne retenir que la rénovation énergétique des écoles maternelles et élémentaires communales. Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 1 560 800 € TTC.

Ces travaux pourraient être subventionnés par le plan de relance de l'Etat à hauteur de 40 %. D'autres aides viendraient compléter le financement au travers des Certificats d'Economie d'Énergie (CEE) et du plan CLIMAXION de la région Grand Est et de l'ADEME, pour ces deux derniers points prévisionnellement à hauteur de 705 700 €.

Si ces aides aboutissent, le reste à charge de la Ville s'élèverait à 330 000 €. Les travaux devront impérativement être achevés pour la fin de l'année 2022.

DES DÉFIBRILLATEURS AUTOMATISÉS EXTERNES (D.A.E.) À WITTELSHEIM

Notre commune est actuellement équipée de 9 défibrillateurs en gestion interne pour les établissements recevant du public (ERP). Ils sont situés à la mairie, à l'école Rossalmend, aux salles Mermoz, Zurcher, Albouy et Grassegert, au boulodrome, au Centre Technique Municipal et dans la ZAE Heiden devant l'entreprise ACMTO.

En 2021, la commune va installer 3 autres dispositifs qui seront placés à l'école Graffenwald, à l'école Amélie 1 et au Gymnase du Centre afin de se conformer à la loi du 28 juin 2018 sur les Défibrillateurs Automatisés Externes (DAE), et projette d'en installer 3 autres à proximité de lieux fréquentés par une population plus souvent soumise à un risque cardiaque : l'église Don Bosco, l'église Notre-Dame-du-Rosaire et la Maison de la Solidarité, pour un coût d'achat de 1 900 € TTC pièce. Ceci permettra d'avoir 12 voire 15 DAE appartenant à la commune.

Il est rappelé que tous les exploitants d'ERP de catégorie 1 à 4 doivent être équipés d'un DAE et certains de catégorie 5. Ces équipements doivent être signalés, entretenus et déclarés par leur propriétaire.

D'autres D.A.E. existent également sur la commune, chacun peut facilement connaître l'emplacement du défibrillateur le plus proche via le site www.dae68.fr ou son application pour les smartphones.

Quand utiliser un D.A.E. ?

Un défibrillateur doit être utilisé en cas d'arrêt cardiaque avéré. La victime ne parle pas, ne bouge pas et ne respire pas. C'est une absence de signe de vie.

Comment utiliser un D.A.E. ?

Tout le monde a la capacité d'utiliser un défibrillateur. Leur utilisation ne nécessite aucune formation ni aucune connaissance médicale. Il suffit de suivre pas à pas les instructions vocales données par l'appareil. Une fois les électrodes posées sur la victime, le défibrillateur effectue l'analyse et indique s'il est nécessaire d'appuyer sur le bouton.



<p>La victime est inconsciente et ne respire plus</p> <p>1 Appeler le 15 (SAMU)</p> <p>2 Commencer le massage cardiaque 100 compressions par minute, soit 2 par seconde.</p> <p>3 Si un défibrillateur est à disposition, utiliser le. L'appareil fait lui-même le diagnostic et indique le site et le mode d'application des électrodes. Si vous l'avez agité, vous pouvez appuyer 2 fois sur le bouton (bouton à gauche) toutes les 30 secondes env.</p> <p>→ Analyse du rythme cardiaque en cours →</p> <p>Si la victime reprend une respiration normale, tournez-la sur le côté.</p>	<p>Qu'est-ce qu'un défibrillateur ?</p> <p>• Un défibrillateur automatique externe - DAE - est un appareil qui, en délivrant un choc électrique ou « défibrillation », permet de remettre l'activité électrique à l'arrêt.</p> <p>• Portable, il fonctionne sur batterie et est équipé de deux électrodes à poser sur le poitrine de la victime.</p> <p>Comment utiliser un défibrillateur ?</p> <p>• C'est simple et sans danger. Il suffit de suivre les indications données par l'appareil, grâce à deux commandes simples.</p> <p>• Des notices figurent dans l'appareil et sur les électrodes pour faciliter leur utilisation.</p>
--	---

Défibrillateur Automatique Externe

A UTILISER EN CAS D'ARRÊT CARDIAQUE

1 Confirmer l'arrêt cardiaque : la personne est inconsciente et ne respire pas

2 Appeler les secours
Précisez l'état de la victime et le lieu exact où elle se trouve

3 Pratiquer le massage cardiaque : 100 pressions par minute pendant 2 minutes

4 Mettre en route le défibrillateur en appuyant sur le bouton vert et suivre ses instructions

5 Continuer les gestes d'urgence jusqu'à l'arrivée des secours

Appeler 15, 18 ou 112

Masser 100/minute

Définir

Depuis 2007, toute personne a le droit d'utiliser un DAE



MAIRIE

NOUVEAUX AGENTS ET DÉPARTS EN RETRAITE

Arrivées :

- Tom Risser, stage en master 2 psychologie du travail et des organisations depuis le 15 février 2021, pendant 6 mois
- Julien Chaignon et Christophe Fred, nommés adjoints techniques territoriaux stagiaires à compter du 1^{er} mars 2021, affectés à la section environnement.
- Fabrice Latra, nommé chef du service des finances à compter du 1^{er} mai 2021 par voie de mutation sur le grade de rédacteur.

Retraités :

- Solange Pernot, adjoint technique principal 2^{ème} classe faisant fonction d'agent de service, retraite au 1^{er} janvier 2021.
- Francine Ober, adjoint technique principal 2^{ème} classe faisant fonction d'agent de service, retraite au 1^{er} mai 2021.
- Solange Russo, adjoint technique principal 2^{ème} classe faisant fonction d'agent de service, retraite au 1^{er} juin 2021.

Mutations : Martine Adam (15 février 2021) et Jacques Ringenbach (1^{er} juin 2021)

Décès de Gilbert Schweiss (02.03.21), agent à la ville pendant 47 ans !

Après avoir débuté sa vie professionnelle dans le secteur privé, Gilbert Schweiss rejoint la fonction publique territoriale à la mairie de Wittelsheim le 1er novembre 1971 au sein du service des finances de la Ville. Embauché par René Arnold, durant 47 ans, il aura été amené à travailler avec 5 maires successivement jusqu'à sa mise en retraite le 22 juillet 2018, dont malheureusement il n'aura pas pu profiter bien longtemps.

Il aura obtenu la Médaille d'honneur régionale, départementale et communale d'argent en 1991, vermeil en 2001 et or en 2006.

Il aura également donné de nombreuses heures de son temps personnel, en tant que bénévole, auprès de nombreuses animations de la ville et de l'OMSC avec les membres de l'association de l'Accordéon Club 1962.



Bénévole lors de la fête de la musique au stand confiserie



Elections des 20 et 27 juin 2021

Attention : Changement de lieu pour les bureaux de vote n°1 et n°2 !

Actuellement en Mairie, ces deux bureaux de vote seront déplacés au Gymnase du centre, rue du Parc en raison de travaux de restructuration au niveau du rez-de-chaussée de la mairie. (voir photo)



BUDGET

Pour 2021, la ville focalise ses investissements sur l'accueil au public en mairie en effectuant le réaménagement du rez-de-chaussée de façon plus sécurisée et plus agréable. Également, la redynamisation du centre-ville est une priorité de cette année et la mise en œuvre des travaux pour la création d'un restaurant au centre-ville est programmée.

Il est essentiel d'être à la hauteur des enjeux climatiques et, tout en considérant le plan de relance de l'Etat (COVID), la ville prendra un virage à 180 degrés en 2021 en réalisant la réhabilitation énergétique de l'ensemble des établissements scolaires. Cette dépense sera subventionnable à plus de 50%.

La salle Grassegert, bâtiment emblématique de l'identité minière de Wittelsheim entamera en 2021 sa phase de rénovation (programme pluriannuel financé par le GIP de Stocamine) notamment pour ce qui concerne les travaux de toiture, d'étanchéité et l'acquisition d'une nouvelle chaufferie.

Enfin, les dépenses de fonctionnement de la Ville sont en légère augmentation s'expliquant notamment par un budget plus conséquent en ce qui concerne les systèmes d'information et la nécessité de prévoir une nouvelle façon de travailler pour les agents municipaux (distanciel).

En cette période difficile pour toutes et tous, bien évidemment l'accent sera mis sur la solidarité et le bien-vivre ensemble. Parallèlement, les taux d'imposition communaux demeureront inchangés et un soutien particulier sera apporté aux différentes associations de la Ville en conservant à l'identique le montant des subventions attribuées en 2020.

Salle Grassegert

La salle Grassegert, bâtiment emblématique de l'identité minière de Wittelsheim entamera en 2021 sa phase de rénovation (programme pluriannuel financé par le GIP de Stocamine) notamment pour ce qui concerne les travaux de toiture, d'étanchéité et l'acquisition d'une nouvelle chaufferie.

Enfin, les dépenses de fonctionnement de la Ville sont en légères augmentation s'expliquant notamment par un budget plus conséquent en ce qui concerne les systèmes d'information et la nécessité de prévoir une nouvelle façon de travailler pour les agents municipaux (distanciel).

En cette période difficile pour toutes et tous, bien évidemment l'accent sera mis sur la solidarité et le bien-vivre ensemble. Parallèlement, les taux d'imposition communaux demeureront inchangés et un soutien particulier sera apporté aux différentes associations de la Ville en conservant à l'identique le montant des subventions attribuées en 2020. »

BUDGET ANNEXE SERVICE DES EAUX : 196 500,23 € en dépenses et 224 601,99 € en recettes

dont section d'investissement : 102 500,00 € en dépenses et 130 601,76 € recettes
et section de fonctionnement 94 000,23 € en dépenses et en recettes

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ZACT NORD : 1 248 318,56 € en dépenses et en recettes

dont section d'investissement : 624 159,28 € en dépenses et en recettes
et section de fonctionnement 624 159,28 € en dépenses et en recettes

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ZAE AMELIE : 2 554 201,04 € en dépenses et en recettes

dont section d'investissement : 1 166 670,32 € en dépenses et en recettes
et section de fonctionnement 1 387 530,72 € en dépenses et en recettes

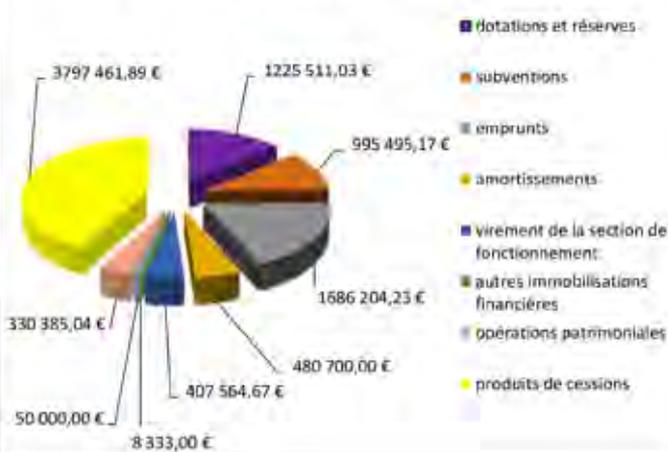
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT MERMOZ : 1 955 836,18 € en dépenses et en recettes

dont section d'investissement : 762 201,32 € en dépenses et en recettes
et section de fonctionnement 1 193 634,86 € en dépenses et en recettes

BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE WITTELSHEIM POUR L'ANNEE 2021 : TOTAL 19 575 394,98 €

RECETTES		INVESTISSEMENT		DEPENSES	
dotations et réserves	1 225 511,03 €	remboursement des emprunts	527 095,20 €		
subventions	995 495,17 €	dépenses d'équipement	6 312 725,45 €		
emprunts	1 686 204,23 €	dépenses imprévues	5 000,00 €		
amortissements	480 700,00 €	amortissement des subventions	34 200,00 €		
virement de la section de fonctionnement	407 564,67 €	immobilisations en cours	2 102 634,38 €		
autres immobilisations financières	8 333,00 €				
opérations patrimoniales	50 000,00 €				
excédent d'investissement 2020 reporté	330 385,04 €				
produits de cessions	3 797 461,89 €				
TOTAL	8 981 655,03 €	TOTAL	8 981 655,03 €		

RECETTES D'INVESTISSEMENT



DEPENSES D'INVESTISSEMENT



RECETTES		FONCTIONNEMENT		DEPENSES	
produits Service et domaine	273 100,00 €	charges à caractères général	3 223 803,81 €		
impôts et taxes	5 566 126,00 €	charges de personnel	4 345 950,00 €		
dotations et participation	2 779 536,83 €	charges de gestion courante	1 372 641,47 €		
produits de gestion courante	215 360,00 €	charges financières	112 500,00 €		
atténuation de charges	88 006,15 €	atténuation de produits	315 000,00 €		
produits exceptionnels	7 500,00 €	virement à la section d'investissement	407 564,67 €		
résultat reporté	1 610 610,97 €	charges exceptionnelles	271 280,00 €		
reprise sur subvention d'investissement	53 500,00 €	dépenses imprévues fonctionnement	20 000,00 €		
		Dotations aux amortissements	525 000,00 €		
TOTAL	10 593 739,95 €	TOTAL	10 593 739,95 €		

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT





SANTÉ

Visite du dispositif le jeudi 27 mai - Au centre Alain Charrier, sous-préfet de Mulhouse et Pierre Lespinasse, directeur territorial du Haut-Rhin de l'Agence Régionale de la Santé, accompagnés de Yves Goepfert, maire et Fabien Jordan, président de la m2A, entourés de nombreux élus municipaux et de la direction de SOLEA.

LE VACCI'BUS M2A À WITTELSHEIM

Dans le cadre de la lutte contre la Covid-19, Wittelsheim a accueilli au gymnase du Centre le vacci'bus mis à disposition par la m2A du 25 au 28 mai.

Ce dispositif complémentaire des « vaccino-dromes », des cabinets médicaux et des officines pharmaceutiques a permis de vacciner des personnes qui ne l'auraient pas fait autrement. Il s'agit d'un véritable outil de proximité au service de notre population.

Éric Steiger et Fabienne Perrey du CCAS (centre communal d'actions sociales) ont eu la charge de l'organisation des rendez-vous : plus de 3 000 courriers ont été envoyés ! Cette opération a été une véritable réussite et tous les créneaux ont été remplis, soit plus de 300 vaccinations sur 4 jours.

La municipalité remercie l'ensemble des services de la mairie, ceux de l'agglomération et de Soléa mais aussi les sapeurs-pompiers du centre de secours de Cernay-Wittelsheim et ceux de Steinbach qui ont assuré la surveillance des personnes vaccinées aux côtés des élus. Remerciements chaleureux également auprès des infirmiers et infirmières du territoire qui, aux côtés des docteurs Knafel et Schweitzer (également adjoints au maire de Wittelsheim) ont réalisé les injections. Les rappels (2ème injection) se feront début juillet dans les mêmes conditions. Merci à tous ceux qui ont œuvré pour que cette campagne de vaccination.

Cette réussite a été soulignée par le sous-préfet de Mulhouse Alain Charrier et Pierre Lespinasse, directeur territorial du Haut-Rhin de l'ARS qui sont venus en visite le jeudi 27 mai 2021.



À droite Alain Charrier, sous-préfet de Mulhouse, au centre Yves Goepfert, maire et Pierre Salze, conseiller communautaire délégué et maire de Feldkirch





À gauche, René Arnold, maire honoraire, au centre Yves Goepfert, maire de Wittelsheim et à droite Pierre Vogt, ancien maire et actuel conseiller d'Alsace à la CeA (collectivité européenne d'Alsace)

HOMMAGE À RENÉ ARNOLD, MAIRE HONORAIRE



René Arnold, maire honoraire de Wittelsheim est décédé le 2 mars dernier.

Revenons en quelques lignes sur son engagement au sein de la ville.

Il est entré au conseil municipal de Wittelsheim en 1965 et y a siégé sans interruption pendant 30 ans. C'est en 1971 qu'il est élu maire pour la première fois et sera réélu aux élections municipales de 1977, 1983 et 1989. En mai 1994, il démissionne, ne se sentant plus la force de poursuivre sa tâche avec efficacité et devient ainsi maire honoraire de la ville.

De nombreux projets ont pu être réalisés pendant ces mandats :

- construction du collège Charles Péguy (dans lequel il a terminé sa carrière professionnelle en enseignant le français, l'histoire-géographie et l'instruction civique),
- engagement pour l'installation du lycée Amélie Zurcher,
- construction et rénovation d'écoles maternelles et élémentaires,
- construction de la Maison des Jeunes et de la Culture, ainsi que la salle spécialisée de gymnastique,
- création de la bibliothèque municipale par reconversion d'un bâtiment ancien,
- organisation, à partir de 1973, d'une exposition annuelle de peinture et de sculpture de grande réputation au côté de Robert Zieba, peintre local,
- signature de l'acte de jumelage avec la ville allemande de Bürstadt en 1982,
- a relancé le parrainage avec le département du Cher en développant à de multiples occasions des rencontres avec les amis berrichons que ce soit dans le Cher ou à Wittelsheim lors de la remise annuelle des livres du Cher aux élèves méritants de la ville,
- président fondateur de l'Office Municipal des Sports et de la Culture en 1972...



Durant ces mandats, René Arnold remplira toute une série de fonctions :

- deuxième vice-président du SIVOM (syndicat à vocation multiple) du Bassin potassique en 1971, puis premier vice-président de 1977 à 1994 ;
- en 1977, il deviendra président du SIS (syndicat intercommunal scolaire) de Wittelsheim-Staffelfelden-Richwiller ;
- toujours en 1977, il présidera la commission administrative paritaire pour le personnel communal du Haut-Rhin ;
- en 1989, il acceptera la charge de vice-président - du centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale ;
- il représentera le SIVOM du Bassin Potassique au conseil de surveillance des mines de potasse d'Alsace de 1984 à 1994 ;
- entre 1972 et 2006 , il présidera le comité local « Berry-Alsace », Wittelsheim étant ville filleule de guerre du département du Cher.

Plusieurs distinctions lui ont été décernées :

- médaille d'honneur en bronze de la Jeunesse et des Sports (1963)
- Chevalier dans l'ordre national du Mérite (1991)
- Chevalier (1983) puis officier (1991) des Palmes académiques,



02-12-1992 - René Arnold
Accueil de Jacques Chirac - Maire de Paris en salle du conseil municipal

- médaille d'honneur régionale, départementale et communale en argent (1988) puis en vermeil (1996).

René Arnold restera pour Wittelsheim une personne engagée pour sa collectivité et proche de ses habitants. Pendant plus de 30 ans, il aura permis à Wittelsheim de se construire et de faire ainsi partie de son Histoire.



15-11-1986 - René Arnold à gauche accompagné de Charles Wilhelm à droite - inauguration des écoles élémentaires rénovées Centre 1 et Centre 2



PORTRAIT DE TOM VAN OLMEN, TECHNICIEN FORESTIER

Pourriez-vous présenter l'O.N.F. et votre métier ?

TVO : " C'est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), placé sous la tutelle du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, et du ministère de la Transition écologique et solidaire. L'O.N.F. met en place une gestion multifonctionnelle des forêts publiques afin de valoriser la ressource en bois, de protéger l'environnement et prévenir les risques naturels (par exemple : défense de la forêt contre les incendies - restauration des terrains de montagne, mais aussi de gérer les forêts pour permettre d'en profiter comme espaces de loisirs dans le respect de la nature. Le technicien forestier territorial met en œuvre le régime forestier dans les forêts de son triage (secteur) ; le mien est : Cernay - Wittelsheim - Steinbach.

Mes missions sont multiples :

- **préservation de la propriété et du patrimoine forestier** (protection des limites de propriété, gestion foncière et des occupations du domaine forestier, prévention des incendies de forêts, surveillance et missions de police, etc) ;
- **mise en œuvre de l'aménagement forestier** (document de gestion durable établi pour une période de 20 ans) ;
- **programmation, mise en place et suivis des différents travaux forestiers** (entretiens des limites de forêts, plantations, dégagements, tailles de formation, élagages, travaux de broyage, travaux d'accueil du public...) ;
- **programmation, mise en place et suivis des différentes coupes** (martelage des arbres, gestion de la récolte, commercialisation / suivi régulier de l'état sanitaire de la forêt pour mise en place éventuelle de coupes sanitaires et/ou de sécurisation) ;
- **gestion de la faune sauvage, de la chasse et de la pêche** (suivi de l'évolution des populations de gibier, comptage, préconisation sur les plans de chasse à réaliser, mission de police) ;
- **accueil du public** (travaux d'embellissement et de sécurisation de la forêt). "

Comment se portent les forêts de notre commune ?

TVO : " La forêt communale de Wittelsheim relevant du régime forestier et gérée par l'O.N.F. totalise 643,121 hectares (soit 27% de la superficie de la commune). Les essences présentes dans les forêts de Wittelsheim sont : chêne (55 %), frêne (17 %), charme (13 %), robinier (5 %), feuillus divers (5 %), pin laricio/pin sylvestre/douglas (4 %) et chêne rouge d'Amérique (1 %).

L'aménagement forestier actuel a pour objectif la préservation des paysages et des milieux naturels associée à la production ligneuse. La forêt communale de Wittelsheim est également certifiée

P.E.F.C. - certification d'une gestion forestière durable. Aujourd'hui, la forêt est fortement impactée par les changements climatiques et surtout les sécheresses répétées depuis 2018. D'importants dépérissements forestiers sont visibles sur toutes les essences, liés aux aléas climatiques et à des parasites (insectes, champignons), auxquels nos arbres fragilisés sont beaucoup plus sensibles. "

Quelles sont les règles de promenade dans nos forêts ?

TVO : " La majorité des chemins forestiers de la commune sont interdits à la circulation en véhicule comme de nombreux panneaux le signalent. Tout port ou allumage de feu à moins de 200 m de la forêt est interdit par le code forestier, tout comme les dépôts sauvages (et même de déchets verts) en forêt. Tout au long de l'année, les chiens doivent impérativement rester sous la surveillance de leur maître et ne pas s'éloigner à plus de 100 mètres. Au printemps, la réglementation se durcit : du 15 avril au 30 juin, un arrêté ministériel impose aux propriétaires canins de tenir leurs animaux en laisse en dehors des allées forestières. Les chiens peuvent perturber la faune sauvage pendant la période de reproduction et la saison des naissances. En cas de non-respect, le contrevenant encourt une amende pouvant aller jusqu'à 750 €.

L'allée forestière se comprend au sens large comme les routes, chemins ou sentiers forestiers, notamment les GR, mais aussi tous les chemins de promenade. En revanche, les cloisonnements forestiers, les pares-feux et les limites de parcelles ne sont pas considérés comme des chemins.

Avec les dépérissements forestiers actuels qui risquent de s'accroître, il faut être très vigilant vis-à-vis du risque de chutes de branches ou d'arbres. Il est fortement déconseillé de se rendre en forêt en cas de vents."





DES CHÊNES POUR LA RECONSTRUCTION DE LA FLÈCHE DE NOTRE DAME DE PARIS



Après l'incendie de la cathédrale Notre Dame de Paris, en 2019, un appel a été lancé aux communes prêtes à offrir du bois. La Ville de Wittelsheim a aussitôt proposé de donner 100 m³ de grumes issues de sa forêt communale.

Tom Van Olmen, responsable Office national des forêts (ONF) du secteur de Wittelsheim, a reçu en février le cahier des charges élaboré par les architectes en chef des Monuments historiques, avec le soutien d'organismes et d'experts du domaine. Sur cette base, il a proposé trois chênes âgés de 120 à 150 ans, qui ont été retenus par l'établissement public en charge de la reconstruction de la cathédrale.

HOMMAGE À MIREILLE KUNZELMANN

Mireille Kunzelmann nous quittait le 20 avril 2021.

Présidente de l'Office Municipal des Sports et de la Culture de 2014 à 2017, et membre du comité directeur jusqu'à son décès, elle avait insufflé une nouvelle dynamique. Jamais à court d'idées fédératrices dans le domaine sportif, culturel ou de loisirs, elle avait porté de nombreux projets. Son légendaire rire joyeux et communicatif a entraîné de nombreux membres associatifs à partager son engagement bénévole. Par ailleurs, bien avant son mandat de présidente, Mireille Kunzelmann avait proposé à la ville et l'O.M.S.C. un partenariat en faveur du Téléthon. Elle organisa durant plusieurs années de nombreuses actions et a su mobiliser autour d'elle un grand nombre de partenaires autour de tous ces projets.

Mireille Kunzelmann était également bénévole depuis 49 ans à la chorale Notre-Dame-de-Rosaire, et 30 ans aux Amis des Vosges de Wittelsheim Graffenwald. Sportive accomplie, elle a participé et représenté l'O.M.S.C. au marathon de Paris en 2018, et de nombreuses fois aux courses de la Sainte-Barbe et du Terril.



Remise des prix lors de la course de la Sainte-Barbe



SCOLAIRE

L'AVENTURE CITOYENNE AU GROUPE SCOLAIRE GRAFFENWALD

Les classes de CM2 et CE2/CM1 participent cette année à l'aventure citoyenne organisée par la m2A. Le but des actions menées dans ce projet est de développer auprès des élèves le sens citoyen dans le but de mieux vivre ensemble.

Cette année, les actions sont principalement axées dans le domaine environnemental. Dans cette optique, il a été demandé à chaque classe d'élaborer un projet dans lequel les élèves s'impliquent de façon concrète dans la préservation de l'environnement.

Les élèves ont abordé en classes des thématiques comme les impacts négatifs de la pollution, des activités humaines, des incendies et des changements climatiques sur la nature et plus particulièrement sur les forêts. La déforestation due à l'exploitation de l'huile de palme a notamment été au cœur des échanges et les élèves ont été sensibilisés à la disparition de la biodiversité.

Afin d'envisager comme cela se matérialise dans leurs vies quotidiennes, des réflexions sur des actions plus concrètes et applicables à leur échelle ont été menées sur une manière de limiter à leur échelle leur part de responsabilité dans cette destruction, en limitant l'achat de produits contenant de l'huile de palme par exemple.

Si la prise de conscience est réelle, ces petites actions permettant d'impliquer les enfants, elles restent néanmoins un peu symboliques.



Plus concrètement, en collaboration avec les services de la ville et afin d'engager une action marquante pour tous, il a été proposé de planter des arbres dans la cour de récréation de l'école. Ces arbres sont les témoins des engagements pris en faveur du respect et de la préservation de l'environnement et de la biodiversité. Replanter un arbre rend également plus visible l'impact du gaspillage de papier utilisé en classe par exemple et sensibilisent les élèves à une utilisation plus responsable et mesurée du matériel et des ressources.

Les essences d'arbres plantés autour de l'école, mais aussi dans la cour de récréation sont des noisetiers de Byzance, des féviers d'Amérique, des chênes des marais ou encore des mûriers à feuilles de platane. Ces arbres permettront grâce à leurs fleurs de favoriser la pollinisation par les insectes et d'apporter des fruits aux animaux tels que les écureuils.



CÉRÉMONIE PATRIOTIQUE DU 8 MAI

La situation sanitaire et les mesures gouvernementales ne permettaient toujours pas de tenir la traditionnelle cérémonie commémorative du 8 mai dans un format habituel.

Yves Goepfert, Maire, en compagnie de Jean-François Le Kaim, porte-drapeau de l'UNC, de Jean-François Schott, président de l'UNC, de Christian Schaub, vice-président de l'UNC, de Théo Hipp, président du Conseil Consultatif des Jeunes et de Pascale Zimmermann, adjointe au maire chargée des commémorations ont tout de même procédé à des dépôts de gerbes de fleurs au monument aux morts, pour commémorer la Victoire du 8 mai 1945 et rendre ainsi hommage à tous les morts de guerre.

Ce moment de recueillement a eu lieu en l'absence de public, associations et troupes.





Une société d'histoire à Wittelsheim

Quoi de neuf ? Que du vieux !

Sous l'impulsion de Pierre Girny et d'un petit groupe de passionnés, une « société d'histoire » va voir le jour à Wittelsheim. Son but est d'entretenir l'histoire de notre commune, si riche en passé culturel et industriel !

Plusieurs beaux projets ont été évoqués lors d'une première rencontre avec ses futurs membres : la numérisation des archives municipales, la création d'un circuit du patrimoine, un registre des mémoires des derniers témoins de la Seconde Guerre mondiale...

Si le passé de votre ville vous intéresse ou que vous avez en votre possession des objets témoins de l'histoire de Wittelsheim (photos, cartes postales, témoignages, documents anciens...), n'hésitez pas à rejoindre ou à contacter cette nouvelle équipe.

Plus d'infos :

Pierre Girny - 07.83.91.45.14

pierre.girny@mairie-wittelsheim.fr



Café-restaurant (au n°25 rue de Cernay actuellement)



L'arrière de la mairie - 1945



Café boulangerie « Les Deux Clés » -
actuellement la bibliothèque municipale



Tranchée rue des tuiles - 1940



ASSOCIATION

SOCIÉTÉ D'ARBORICULTURE ET D'HORTICULTURE

Le 7 mai dernier a eu lieu l'inauguration de panneaux d'information dans le verger communal.

Ces panneaux, bien visibles depuis la route, apportent diverses informations aux passants et aux promeneurs. L'histoire du verger y est mentionnée et les caractéristiques de chaque variété d'arbres y sont renseignées (entretien de l'arbre, période de récolte des fruits, conservation des fruits, qualités gustatives).

La société d'arboriculture propose également aux habitants de parrainer un arbre, ces bénévoles devront alors entretenir leur arbre sur la base des conseils des membres de la société.

Infos : Mme Rose-Marie Beck (présidente)
au 07 68 42 95 33





CINÉMA EN PLEIN AIR

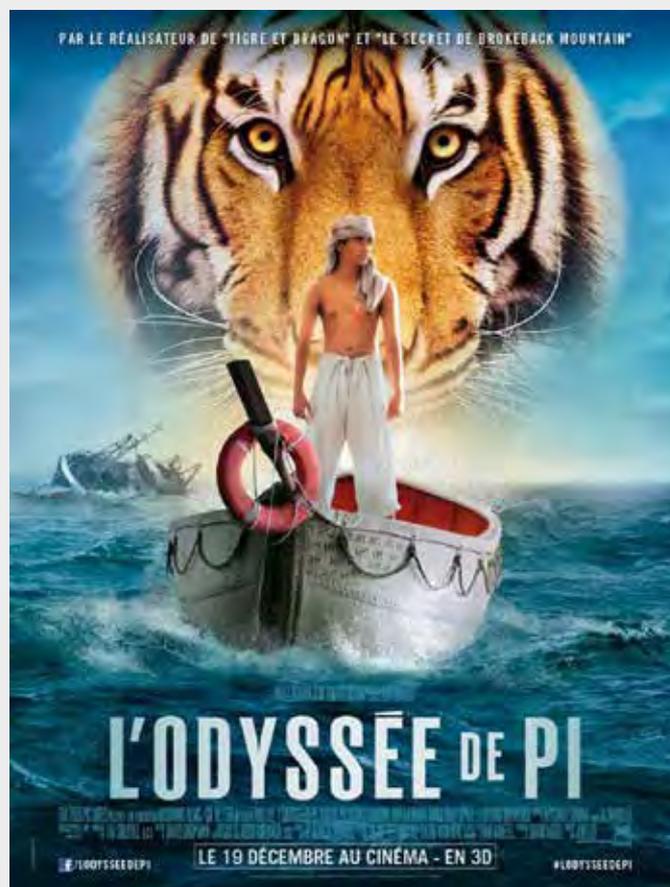
ORGANISÉ PAR LA VILLE ET L'OMSC
élément et accessoire indispensable de la soirée : votre siège est à apporter !



Projection du mardi 20 juillet à 19 h
entrée libre
dans la cour de l'école du Centre

« The greatest showman »
de Michael Gracey
Tout public
Comédie musicale-drame
Durée : 1 h 45

« Dans les années 1870, l'entrepreneur américain Phineas Taylor Barnum voit ses affaires se développer, notamment grâce aux « freak shows » et autres spectacles de cirque. PT Barnum est un visionnaire parti de rien pour créer un spectacle devenu un phénomène planétaire : le cirque Barnum & Bailey. Son histoire célèbre la naissance du show-business et l'émerveillement que l'on éprouve lorsque les rêves deviennent réalité. »



Projection du mardi 17 août à 19 h
entrée libre
dans la cour de l'école du Centre

« L'Odysée de Pi » d'Ang Lee
Tout public
Aventure-Drame
Durée : 2 h 05

« Après une enfance passée à Pondichéry en Inde, Pi Patel, 17 ans, embarque avec sa famille pour le Canada où l'attend une nouvelle vie. Mais son destin est bouleversé par le naufrage spectaculaire du cargo en pleine mer. Il se retrouve seul survivant à bord d'un canot de sauvetage. Seul, ou presque... Richard Parker, splendide et féroce tigre du Bengale est aussi du voyage. L'instinct de survie des deux naufragés leur fera vivre une odysée hors du commun au cours de laquelle Pi devra développer son ingéniosité et faire preuve d'un courage insoupçonné pour survivre à cette aventure incroyable. »



UN ÉTÉ AUX JARDINS DU MONDE

Venez-vous divertir et profitez du cadre verdoyant des Jardins du Monde !

La ville et l'OMSC vous proposent une programmation musicalement riche à compter du 9 juillet. Tous les 15 jours, groupes musicaux et DJ animeront vos vendredis soir et dimanches après-midis. Buvette et petite restauration sur place.

SORTIES



DESTINATION AUTOMOBILE

Passage à Wittelsheim samedi 11 septembre : retrouvez le programme détaillé sur le site internet de la ville au mois de septembre.

Info COVID ou/et annulation :

Gestes barrières et distanciations physiques seront de mise pour l'ensemble de ces événements, un protocole sanitaire sera instauré. Le nombre de participants sera limité en fonction de la réglementation en vigueur.

En cas d'intempérie et sous réserve d'une situation sanitaire qui ne le permettrait pas, les divers événements devront être annulés.



BIBLIOTHÈQUE

S'IL TE PLAÎT, RACONTE-MOI UNE HISTOIRE...



© Samuel Spreyz

Dans le cadre de l'action culturelle à destination des enfants, la bibliothèque de Wittelsheim propose l'heure du conte tous les mercredis après-midis et certains samedis ainsi que l'heure de l'album le dernier samedi de chaque mois. Les enfants sont invités à découvrir des albums lus à voix haute et sélectionnés par les bibliothécaires jeunesse.

Les mercredis à 15 h

Les samedis à 10 h 30

Une conteuse professionnelle, Sandrine Con'tAnimeuse, en résidence à la bibliothèque intervient une fois par mois, à raison de séances d'une durée de 45 minutes. De nouveaux modes de fonctionnement ayant été adoptés en raison de la crise sanitaire, certaines séances sont diffusées en direct sur Facebook.

Dates à venir :

Mercredi 15 septembre pour les 3-6 ans

Mercredi 20 octobre pour les + 6 ans

Mercredi 17 novembre pour les 3-6 ans

Mercredi 15 décembre pour les + 6 ans

Les autres mercredis seront animés par Colette Mantel, bénévole. L'entrée est libre mais le nombre de places étant limité, il est indispensable de réserver par téléphone au 03 89 57 79 20 ou par mail à dominique.mann@mairie-wittelsheim.fr. Pour chaque séance, nous définissons des tranches d'âge en fonction des histoires sélectionnées, il est essentiel de respecter cette règle et veiller à inscrire les enfants qui ont l'âge requis.

Les journées européennes du patrimoine - 18 et 19 septembre

La prochaine édition des journées européennes du patrimoine célèbrera le patrimoine inclusif et diversifié, à travers le thème commun du « *Patrimoine pour Tous* » dans l'idée de rassembler la population pour lui faire apprécier la richesse du patrimoine et de la culture.

Samedi 18 et dimanche 19 septembre : ouverture exceptionnelle de la Bibliothèque toute la journée avec un programme d'animations tout public (concert, vente de livres d'occasion, contes...).



La bibliothèque s'est dotée d'une platine vinyles qui peut être empruntée (contre signature d'une charte de prêt et de la copie d'une pièce d'identité) afin de pouvoir profiter de l'écoute de la bonne centaine de vinyles disponibles !



Bibliothèque Municipale

4 rue de Cernay - Tél. : 03 89 57 79 20 - wittelsheim.opac3d.fr
Prochainement : un nouveau site web !

Suivez la bibliothèque sur Facebook et Instagram



© Bibliothèque de Wittelsheim

RENDEZ-VOUS LITTÉRAIRES

Antoine Jarry, critique littéraire, est en résidence à la bibliothèque depuis le mois de mars.

Il animera un samedi par mois à 14 h 30 les rendez-vous littéraires où il présentera une sélection de romans et autres bandes dessinées.

Ces rendez-vous sont organisés en collaboration avec la librairie 47 degrés Nord qui proposera les livres présentés à la vente à l'issue de chaque présentation.

À VENIR :

26 juin : le polar (avec une surprise musicale)

25 septembre : la rentrée littéraire

20 novembre : la bande dessinée

11 décembre : la nouvelle

Les mesures sanitaires en vigueur imposent la limitation du nombre de participants et le port du masque obligatoire durant toute la séance.

Entrée libre sur réservation par téléphone au 03 89 57 79 20 ou par mail caroline.schumm@mairie-wittelsheim.fr

RENTÉE LITTÉRAIRE

La rentrée littéraire du mois de septembre est un événement important et attendu par les amateurs de livres et de lecture.

Chaque année, nous nous amusons à faire le pronostic quant au nombre de titres à paraître, entre 500 et 600, selon les années. Comment imaginer une rentrée littéraire sans Amélie Nothomb qui, selon ses dires, aurait plusieurs romans d'avance dans ses tiroirs ?

Le critique littéraire, Jacques Lindecker, sera l'invité de la bibliothèque et animera la rentrée littéraire à la bibliothèque en présentant une sélection de romans de littérature française et étrangère samedi 2 octobre à 14 h 30.

Cet événement sera organisé en collaboration avec la librairie 47 degrés Nord.

Où trouver la librairie 47 degrés Nord ?

8 bis rue du Moulin, 68100 Mulhouse.

Tél. : 03 89 36 80 00 - www.47degresnord.com



© Dominique Giannelli



MUSIQUE

LA COURSE DES TORTUES, EXPÉRIENCE ARTISTIQUE

Avec l'orchestre des jeunes de l'école de musique de Wittelsheim

L'orchestre des jeunes est un moment important dans le parcours de l'apprenti musicien. Ils sont âgés de 7 à 15 ans et ont entre 2 et 7 ans de pratique instrumentale. Malgré des répétitions en pointillé dû à la crise sanitaire, les jeunes musiciens ont pu se réunir autour d'un projet adapté à cette situation et faire de nouvelles expériences.

Lors du 1^{er} confinement en mars 2019, l'orchestre des jeunes avait réalisé une vidéo « *Gun's Cow Boy* ». Le confinement était strict à ce moment-là, chacun avait réalisé sa captation vidéo avec les moyens du bord. Leur cheffe d'orchestre Audrey Bonaud avait réalisé le montage.

Pour cette nouvelle année scolaire, les jeunes musiciens ont lancé le projet de réaliser une nouvelle vidéo « *La course des tortues* » en soignant la qualité sonore et en l'associant à une technique de création d'image : le stop motion. Le concept est simple, des photos sont prises les unes après les autres pour par la suite constituer un film en les mettant bout à bout. C'est un peu comme le mécanisme des dessins animés. Le résultat sera visible sur la chaîne YouTube de l'école de musique de Wittelsheim en juillet 2021.

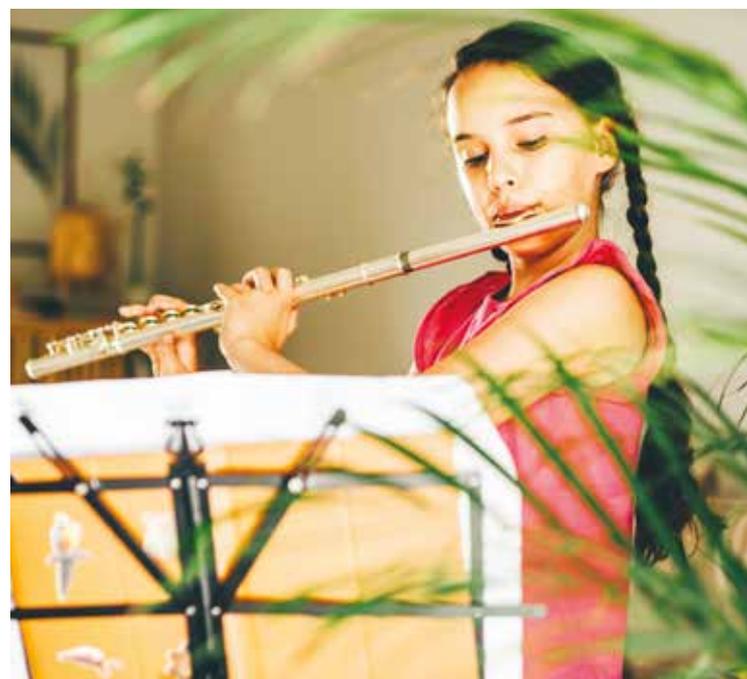
CE N'EST PAS QUE DU VENT !

A l'école de musique de Wittelsheim, parmi les 16 disciplines proposées, vous pouvez y rencontrer les instruments à vent. Ces instruments ne sont pas plus difficiles que les autres !

Offre exceptionnelle !

L'école de musique offre un an de location d'instrument à vent pour toutes nouvelles inscriptions pour la saison 2021/2022 (en fonction du stock disponible).

Offre valable pour : la flûte traversière, la clarinette, le saxophone, la trompette, le trombone et l'euphonium ou le tuba.



Le saviez-vous ?

Jouer d'un instrument de musique est une activité à la fois stimulante et relaxante.

À tout âge, l'apprentissage de la musique apporte de nombreux avantages :

Le bonheur : la musique renforce la confiance et l'estime de soi. La pratique d'un instrument sécrète de la dopamine, molécule impliquée dans le ressenti de certains plaisirs.

La mémoire : la musique développe les capacités de mémorisation à long terme.

Le stress et l'anxiété : « *la musique adoucit les mœurs* » et les scientifiques l'ont prouvé ! La musique a un pouvoir relaxant sur le corps et l'esprit. L'apprentissage de la musique est excellent pour les articulations, la coordination et la libération des tensions.

La créativité : jouer de la musique est une source d'inspiration et réveille la créativité qui sommeille en vous.

La concentration : jouer d'un instrument de musique renforce les capacités de concentration et vous aide à centraliser votre attention.

La sensibilité et l'empathie : ces 2 qualités essentielles à un bon développement personnel sont stimulées par la pratique régulière de son instrument de musique.

Plus vous allez jouer et plus vous allez accroître vos supers pouvoirs !

Inscription et rentrée musicale

Les inscriptions et ré-inscriptions pourront se faire :

à partir de mi-juin, en ligne via les formulaires qui seront disponibles :

- sur le site internet de la ville

- à l'école de musique : lors de la rentrée musicale du samedi 4 septembre de 10 h à 12 h

- ou sur rendez-vous

Début des cours le lundi 13 septembre 2021

Plus d'infos :

Salle Grassegert : 111 rue de Reiningue - Téléphone : 03 69 76 12 81

Retrouvez l'école de musique sur Facebook et sur sa page YouTube





SPORTS D'HIVER

DU SKI POUR LES ENFANTS



La ville a pu organiser la saison ski jeunes malgré la situation Covid.

Rappelons que la pratique du ski de piste n'était possible que pour les licenciés Fédération Française de Ski.

La ville et l'OMSC ont décidé de fournir un effort financier de 45 € par enfant et de prendre une licence à chacun, afin de permettre à nos jeunes de pratiquer une activité sportive en ces temps contraints.

Nos villes partenaires de Cernay, Thann et Aspach-le-Bas ont pris la même décision.

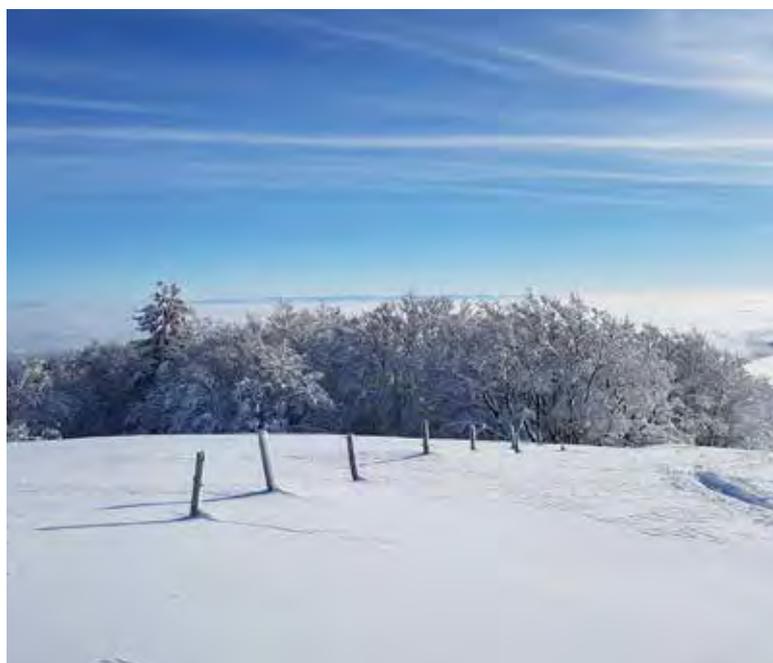
La 6^{ème} et dernière sortie pour nos 13 jeunes skieurs Wittelsheimois s'est tenue mercredi 17 février au Markstein. Pour des raisons de coût et d'organisation, le syndicat mixte Markstein/Grand Ballon n'a pas rouvert la station à l'issue des vacances scolaires de février.

Malgré le bonheur éprouvé et leur progression, aucun carnet ESF n'a pu être validé par les épreuves « *OURSONS* et *FLOCONS* » qui seront reportées à l'année prochaine.

Denis Wolff, responsable du service des sports, accompagné de deux bénévoles, Martine Leonarzyk et Julien Riesemann, conseiller municipal, ont assuré l'encadrement de ces sorties.



DES RAQUETTES POUR LES SÉNIORS



Le service des sports a dans le cadre de son projet sport-santé, organisé trois sorties en montagne « Raquettes Sénior » à partir de 60 ans.

Pascal Garny, guide de « Coté Vosges » basée à Thann, a emmené les participants sur les hauteurs du Ballon d'Alsace et du Grand Ballon, à raison d'un samedi par mois de janvier à mars. Favoriser l'oxygénation et la circulation sanguine, ces sorties « nature » ont permis aux nombreux participants de se revigorer sainement, profitant pleinement de la neige fraîche, atteignant un pic de 130 cm en janvier.

Ces sorties « ski » et « raquettes » seront renouvelées l'hiver prochain.





ÉVÈNEMENTS SPORTIFS À VENIR



Animations d'été du 7 juillet au 27 août
Pour les jeunes de 5 à 18 ans : retrouvez toutes les infos sur le site internet de la ville



Course du terri : mercredi 14 juillet à 10 h
départ rue Joseph Vogt



Retrouvez toutes les informations sur le site internet de la ville : **mairie-wittelsheim.fr**



Fête du sport - dimanche 5 septembre



Course de la Sainte Barbe
Dimanche 21 novembre

MAISONS FLEURIES

Inscriptions au concours des maisons & jardins fleuris jusqu'au 23/08

Retrouvez le règlement et le formulaire d'inscription sur le site internet de la ville : **mairie-wittelsheim.fr** ou à l'accueil de la mairie



« WIT'TON ÂGE » ITINÉRIANT :

Vous êtes à la retraite et vous souhaitez rencontrer d'autres personnes pour faire une activité ou simplement discuter, le Centre Socioculturel vient à votre rencontre dans les différents quartiers.

Lundi de 14 h à 17 h à la salle Saint-Michel :

- temps de partage autour de la belote et des jeux de société

Mardi de 8 h 45 à 9 h 45

- gym douce

Mardi de 9 h 45 à 10 h 45, (ancienne école Arc-en-ciel) 1 allée de la Moselle

- atelier mémoire dans les locaux de la Maison de la famille

Mardi de 13 h 30 à 16 h dans les locaux de Rencontre et Loisirs :

- détente, discussion et partage

Jeudi de 11 h 30 à 18 h :

- repas convivial et une après-midi : tarot - rami - belote - et autres jeux de table

Vendredi de 13 h 30 à 16 h dans les locaux de l'ancienne école Rossalmend :

- détente, discussion et partage

Une fois par mois de 13 h 30 à 18 h :

- sortie aux thermes de Bad Bellingen
RDV sur le parking de la Résidence Bellevue
64 rue de Cernay

Comme pour les activités adultes, une séance découverte est offerte puis une carte de membre adulte CSC sera demandée.

Au fil de l'année Wit'taCité proposera un panel d'activités et de sorties accessibles à tous les détenteurs de la Carte Pass'Temps Séniors.



Les différentes activités adultes :

Tout au long de l'année nous vous proposons des activités adultes diverses et variées.

Country • Yoga • Sophrologie • Scrabble • Peinture • Dessin • Gym douce • Atelier mémoire • Belote • Tarot • Couture • Tricot • Step • Zumba • Cuisses abdos fessiers • Pilates • Ateliers cuisine • Randonnées pédestres...

Chaque semaine se sont plus de 30 activités sportives - culturelles et de loisirs qui vous sont proposées à des horaires variés.

En septembre 2021, prenez le temps de venir découvrir ces activités sans engagement de votre part et vous inscrire si le cœur vous en dit à partir du mois d'octobre.

Retrouvez toutes les activités sur le site internet : www.wittacite.fr rubrique « Adultes / séniors ».





JEUNESSE

RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2021

La ludothèque « Wit'onJoue »

Seul, en famille ou entre amis, venez découvrir ce nouvel espace dédié aux différents types de jeux : Plus de 350 jeux vous attendent : jeux géants, jeux de société, jeux traditionnels.

Accès libre aux horaires d'ouverture sur présentation de la « carte de membre famille » du CSC.

Contact : ludotheque@wittacite.fr

Horaires d'accueil :

Mardi 16 h - 18 h 30

Mercredi 13 h 30 - 18 h 30

Vendredi 16 h - 18 h 30



Wit'taCité

Wit'taCité - Centre Socioculturel de Wittelsheim, propose des activités de loisirs, culturelles et des services de garde sur son territoire à destination de tous les âges ; le multi-accueil Kalinours - le service enfance / jeunesse « Maison de la Jeunesse » - des activités adultes seniors et un service famille dans les locaux « Maison de la Famille » situés dans l'ancienne école « Arc-en-ciel ».





Un Lieu d'Accueil Enfants Parents, c'est quoi ?

Pour les enfants, c'est un lieu de sociabilisation où ils découvrent la vie collective, le partage, le jeu.

Pour les parents (mais aussi les papis, les mamies, les futurs parents), c'est un lieu d'échange et de dialogue.

Dans un espace adapté aux jeunes enfants de nombreux jeux à disposition, deux accueillantes sont présentes pour vous écouter et faciliter les échanges.

Le L.A.E.P. est gratuit et anonyme.

Wit'taCité Centre Socioculturel
32 rue du Cher - 68310 Wittelsheim
Tél : 03.89.55.45.46
Mail : administration@wittacite.fr
Site : www.wittacite.fr

De janvier à décembre (fermeture durant les congés scolaires de Noël et 4 semaines en août) selon le planning suivant avec des thèmes d'activités par site d'accueil :

Mardi / 13 h 30 - 16 h

dans les locaux de l'ancienne école Rossalmend
1 rue Barbe-Bleue

Mercredi / 8 h 30 - 12 h

dans les locaux de la Maison de la famille
(ancienne école arc-en-ciel) 1 allée de la Moselle

Jeudi / 13 h 30 - 16 h

dans les locaux de Wit'taCité Centre socioculturel
32 rue du Cher

Vendredi / 13 h 30 - 16 h, dans les locaux de la salle de la Cigogne derrière les Jardins du monde à côté du pétanque club

Contact : laep@wittacite.fr





RÈGLES DE CIVISME

Lutte contre le bruit

Arrêté municipal n° X199-10-07 du 1^{er} novembre 2007

La police municipale fait face à d'innombrables plaintes d'administrés qui sont gênés par les nuisances occasionnées par les aboiements intempestifs de chiens. Il est important de savoir que les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive (article n°6).

L'arrêté municipal interdit les travaux de bricolage ou de jardinage les dimanches et jours fériés avec des outils, des appareils, des engins susceptibles de créer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses, perceuses, tronçonneuses, raboteuses, scies mécaniques... Leur emploi est également strictement interdit la semaine du lundi au samedi, aux horaires suivants, le matin avant 8 h et le soir après 21 h.

Détention des chiens classés dangereux de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie

Loi n°2008-582 du 20 juin 2008

Dans tous les cas, les chiens de ces catégories doivent faire l'objet d'une déclaration obligatoire en mairie. Dans un premier temps, l'intéressé doit remplir la déclaration «cerfa n°13996*01», et fournir les pièces suivantes :

- l'identification du chien, nom, date de naissance, race, n° tatouage ou puce,
- un certificat de vaccination antirabique du chien en cours de validité,
- un certificat de stérilisation (pour les chiens de 1^{ère} catégorie),
- l'évaluation comportementale du chien par un vétérinaire agréé du chien,
- l'attestation d'aptitude portant sur l'éducation canine délivrée par un formateur agréé,
- une attestation spéciale d'assurance responsabilité civile.

Dans un second temps, un arrêté municipal de détention de chien classé sera délivré par le Maire au propriétaire du chien, et qu'il devra le présenter lors de tout contrôle des forces de l'ordre.



Déjection canine - divagation des chiens

Arrêté municipal n°322/09 du 16 mars 2009

L'arrêté dispose que la divagation des animaux et les déjections causées portent atteinte à la sûreté, à la salubrité et à l'hygiène publique. Tout chien circulant sur le territoire de la commune doit pouvoir être identifié soit par un tatouage, un transpondeur, voire un collier portant le nom et l'adresse de son propriétaire ou gardien. Les chiens doivent être tenus en laisse, mais l'accès des chiens même tenus en laisse est strictement interdit dans le cimetière communal, les espaces de jeux réservés aux enfants, les pelouses et les massifs floraux. Il est fait obligation aux personnes accompagnées d'un chien de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections, la commune a mis en place des distributeurs de sachets à cet effet.

Lieux des distributeurs de canisacs :

CENTRE : parc de la Mairie - église St-Michel - bibliothèque - rue des Ecoles

AMELIE I : place des Roses

AMELIE II : angle rues de Thann/Munster - rue d'Ammerschwihl - rue d'Altkirch - rue de Belfort

GRAFFENWALD :

place Blaise Pascal - place Lavoisier - place Langevin

GRASSEGERT : rue Madame Curie

LANGENZUG : place des Fauvettes - église Don Bosco - rue du Merle Blanc

GARE : place Rapp

ROSSALMEND : rue Guilleri (devant l'école)



L'élagage

Articles L.1 à L.4 du code de la Santé Publique - article 671 et suivants du Code Civil

La réglementation dispose que tout propriétaire d'arbres ou de haies dont les branches forment saillie sur les chemins ruraux ou les voies urbaines, est tenu de les élaguer, afin qu'ils ne gênent pas la visibilité ni le passage des piétons ou des véhicules. Il faut également savoir que les arbres et les arbustes d'une hauteur supérieure à 2 mètres à l'âge adulte doivent être plantés à au moins 2 mètres de la limite séparative de propriété. Pour les arbres plus petits, la distance de séparation est de 50 cm.

Interdiction de brûlage des déchets verts à l'air libre

L'élimination des déchets verts issus des élagages ou de l'entretien des espaces verts en général est strictement réglementée. Le brûlage des déchets vert à l'air libre est interdit. Ces derniers doivent être valorisés par la filière du compostage ou transportés dans un centre de collecte.

Dans la pratique, les déchets verts, en dehors des filières organisées de collecte (déchèterie) et de traitement par compostage, peuvent aussi être valorisés sur place après broyage, mélanges éventuels à des produits de tontes pour compostage individuel ou paillage d'espaces verts ou jardins.

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

L'opération tranquillité vacances, qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un service de sécurisation mis en œuvre par la gendarmerie au bénéfice de ceux qui s'absentent pour une certaine durée. Les vacanciers s'assurent ainsi de la surveillance de leur domicile, à travers des patrouilles organisées par les forces de l'ordre dans le cadre de leurs missions. Les bénéficiaires de ce service sont assurés d'être prévenus en cas d'anomalie soit en personne, soit par une personne de confiance résidant à proximité du lieu d'habitation : tentatives d'effractions, effractions, cambriolages. Informés, les victimes et leurs proches restés sur place, sont en mesure d'agir au plus vite pour limiter le préjudice subi : remplacement des serrures, inventaire des objets volés, contacts avec la société d'assurance...

L'opération tranquillité vacances, comment ça marche ?

Pour bénéficier du dispositif, il faut en faire la demande plusieurs jours avant la période d'absence (prévoir 2 jours au minimum). Sur place, dans la brigade de gendarmerie. Pour gagner du temps, un formulaire est accessible en ligne ; il est à remplir et à imprimer avant de se rendre sur place pour finaliser la demande. (site internet de la ville ou **service-public.fr**)

Voici quelques conseils bien utiles afin de limiter au maximum les risques liés aux visites indésirables de vos habitations pendant les vacances :

- Ne pas indiquer vos dates de départ en congés sur les réseaux sociaux.
- Ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres. Une personne de confiance doit pouvoir, pendant ces vacances, relever le courrier à votre place afin de ne pas éveiller les soupçons par une boîte débordant de lettres, colis et autres publicités. Vous pouvez également faire renvoyer automatiquement votre courrier par les services postaux sur votre lieu de villégiature. Si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone fixe vers votre numéro de portable.
- N'oubliez pas, avant votre départ, de fermer correctement fenêtres et volets. Vérifier le bon état de vos serrures et verrous, prenez conseils auprès de professionnels pour ces fermetures. Il est important de « faire vivre » votre logement. Un voisin ou un ami peut utilement venir ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières. A défaut, une prise de type « minuteur » peut permettre éventuellement d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement.
- Dans la mesure du possible, ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation. Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr. Répertoirez et photographiez-les. Le cas échéant, faites-les évaluer par un expert et renseignez-vous auprès de votre société d'assurance, notamment au sujet des conditions de leur protection.





NAISSANCES

Le 2 décembre à Mulhouse

Rémi, Théo HUGUEL

Fils de Julien HUGUEL et de Émilie LAMBERT

Ines CONSIGLIO

Fille de Gianni CONSIGLIO et de Clara ZACCURI

Le 6 décembre à Mulhouse

Johan WINTENBERGER MARCHAL

Fils de Julien WINTENBERGER et de Jessica MARCHAL

Lenny BASSO, Fils de Paola BASSO

Le 7 décembre à Mulhouse

Alexis EGLER

Fils de David EGLER et de Sidonie SCHLIENGER

Le 8 décembre à Mulhouse

Clélio FLEURY

Fils de Clément FLEURY et de Elaine GUIDON

Le 19 décembre à Mulhouse

Maïa, Aline, Sakina MEYER

Fille de William MEYER et de Anaïs PIERROT

Le 22 décembre à Mulhouse

Eden DENIER

Fille de Joseph DENIER et de Jennifer KOEHL

Le 23 décembre à Mulhouse

Leyla DOGRUYOL

Fille de Adem DOGRUYOL et de Céline DAHY

Le 5 janvier à Mulhouse

Enola MASSEAU

Fille de Jérôme MASSEAU et de Flore LEGRAND

Nora, Daouia, Halima BOUHSSINE

Fille de Karim BOUHSSINE et de Morgane FERREIRA

Le 6 janvier à Mulhouse

Zélie ZEMB

Fille de Johann ZEMB et de Laura GOVERNALI

Le 7 janvier à Mulhouse

Ilyas LADENBURGER

Fils de Christel LADENBURGER

Le 14 janvier à Mulhouse

Mattia PERRIER AQUINO

Fils de Christian PERRIER et de Marine AQUINO

Le 15 janvier à Mulhouse

Kelann, Thierry SCHAEFFER

Fils de Mickaël SCHAEFFER et de Céline RODRIGUES

Le 18 janvier à Mulhouse

Mathia, Christopher JOURDAIN

Fils de Jonathan JOURDAIN et de Morgane BRUNGARD

Le 20 janvier à Mulhouse

Lily, Jeanne RICIOTTI

Fille de Yohann RICIOTTI et de Cloé HASENFORDER

Le 21 janvier à Mulhouse

Yusra LOTFI

Fille de Hichame LOTFI et de Nezha SABER-AMMI SEGHIR

Le 29 janvier à Mulhouse

Lucas SCHAPPLER

Fils de Loïc SCHAPPLER et de Célia FERRY

Le 9 février à Mulhouse

Teslim, Moulay DAOUDI ALAOUI

Fils de Jamal DAOUDI ALAOUI et de Yasmina DUERE

Le 14 février à Mulhouse

Adam OUARAB

Fils de Samir OUARAB et de Zineb KHIRAOU

Le 20 février à Mulhouse

Rosa, Thérèse, Sabine WIRTZ

Fille de Arnaud WIRTZ et de Céline SCHNEIDER

Le 23 février à Mulhouse

Idil, Dilara KAYA

Fille de Fevzi KAYA et de Pauline DUEYMES

Le 28 février à Mulhouse

Marjane, Françoise, Lucienne BOITEUX

Fille de Benoît BOITEUX et de Alice TRON de BOUCHONY

Le 28 février à Mulhouse

Willian, James DAHALANI

Fils de Andhilati MADi et de Abdoul-Karim DAHALANI

Le 10 mars à Mulhouse

Hira Aksa ERDOGAN

Fille de Mustafa ERDOGAN et de Yasemin BULUT

Le 11 mars à Mulhouse

Mayvie MARTIN

Fille de Gwenn MARTIN et de Marjorie CAPEL

Le 12 mars à Mulhouse

Aya KASSAMA

Fille de Fares KASSAMA et de Souhila LAÏB

Le 12 mars à Mulhouse

Ilyan RIETTE

Fils de Thomas RIETTE et de Olivia PRZEWOZNIK

Le 22 mars à Mulhouse

Giuseppe Paolo SACCOCCIO

Fils de Dylan SACCOCCIO et de Maria BRUNETTO

Graziano Manuel SACCOCCIO

Fils de Dylan SACCOCCIO et de Maria BRUNETTO

Le 3 avril à Colmar

Sérèna STILLITANO

Fille de Vincent STILLITANO et de Léa PAGLIARULO

Le 3 avril à Mulhouse

Louna VISCONTI

Fille de Joël VISCONTI et de Chahinez BENTALEB

Le 15 avril à Mulhouse

Marty GAILLARD

Fils de Geoffrey GAILLARD et de Coralie DEPARIS

Le 22 avril à Mulhouse

Djenna DAAS

Fille de Youb DAAS et de Joye Manuelle BARRABES

MARIAGES

Le 12 décembre 2020

Sébastien MEYER et Emmanuelle CROSSET

Le 29 décembre 2020

Nicolas TSCHIRHART et Manon DORIATH

Le 2 janvier 2021

Mohamed BOUSARGUIN et Rahma EL BAZI

Le 13 mars 2021

Frédéric SODER et Estelle MINISINI

Le 20 mars 2021

Mohamed KHALDOUNE et Ikram JABLI

Fitim BEKA et Fatlinda GASHI

NOCES 2021

50 ans de mariage (noces d'or)

Belkacem et Messaouda BOUCHEFFA

(née BOULGHALLEGH)

Brahim et Mina BOUSHABI (née ALIOUI)

60 ans de mariage (noces de diamant)

André et Marie-Alice DEIBER (née FUTSCH)

65 ans de mariage (noces de palissandre)

André et Mariette MERTZ (née GUTEKUNST)



DÉCÈS

Le 1 décembre 2020 à Mulhouse

Mustafa EL FAQIR, époux de Fatna GACHGACH, 74 ans

Le 2 décembre 2020 à Mulhouse

Marguerite ARMSPACH, veuve de Paul WACHBACH, 89 ans

Le 5 décembre 2020 à Wittelsheim

Marius HAFFNER, veuf de Marie LIBOLD, 93 ans

Le 5 décembre à Mulhouse

Marthe SCHULTZ, veuve de Stanislas PANTOFEL, 81 ans

Le 6 décembre à Mulhouse

François WINE, époux de Béatrice SCHAEFFER, 73 ans

Le 10 décembre à Pfastatt

Charles MEYER, veuf de Marie MURER, 84 ans

Le 12 décembre à Richwiller

Anne DRESSEL, veuve de Paul LEHMANN, 91 ans

Le 15 décembre à Mulhouse

Zina KHELIFI, épouse de Ali KHELIFI, 64 ans

Le 16 décembre à Altkirch

Marie MIESCH, épouse de Norbert STOESSEL, 78 ans

Le 16 décembre à Thann

Rino SPAZZINI, époux de Huguette NOLL, 85 ans

Le 23 décembre à Wittelsheim

Marie SAURET, veuve de Rémi EHRET, 91 ans

Le 3 janvier 2021 à Mulhouse

Anne KUTTLER, veuve de Salvatore GALES, 79 ans

Le 7 janvier à Wittelsheim

Louis REWELL, veuf de Irène SCHACKEMY, 92 ans

Le 9 janvier à Mulhouse

Richard FERDER, divorcé de Gabrielle MULLER, 80 ans

Le 10 janvier à Thann

Jeanne SOLARCZYK, veuve de Boleslaw SWIDLKIEWICZ, 95 ans

Le 11 janvier à Mulhouse

Pawel JAROSZ, époux de Wanda POLEROWICZ, 79 ans

Le 23 janvier à Wittelsheim

Jeanne EHRET, veuve de Robert EHRMANN, 85 ans

Le 23 janvier à Mulhouse

Georges REIFF, divorcé de Waltraud SCHURCK, 86 ans

Le 24 janvier à Thann

Frédéric DEROO, époux de Sandrine GARDILLON, 51 ans

Le 24 janvier à Mulhouse

Marie FABRICI, veuve de Pierre KIEN, 89 ans

Le 25 janvier à Wittelsheim

Anne LEMBLÉ, veuve de Antoine GREDER, 102 ans

Le 26 janvier à Mulhouse

Cynthia LE FLO DE KERLEAU, célibataire, 44 ans

Le 28 janvier à Wittelsheim

Daniel RESCH, veuf de Yvette SCHEFFEL, 71 ans

Anna DAVID, veuve de Jean PFLUGER, 86 ans

Le 1 février 2021 à Mulhouse

Lydie PASTWA, veuve de Joseph GOEPFERT, 93 ans

Le 2 février à Mulhouse

Joséphine BESCH, veuve de Philibert HAFFNER, 97 ans

Le 8 février à Wittelsheim

Marthe KAÜFLING, épouse de Gérard HURST, 94 ans

Le 20 février à Colmar

Gérard WEISSER, veuf de Edith KIDAWA, 80 ans

Le 20 février à Mulhouse

Aïcha EL MORADY épouse de Miloudi MARRAKCHI, 72 ans

Le 24 février à Mulhouse

Jules VIKOR, époux de Marie KELLER, 79 ans

Le 25 février à Mulhouse

Joseph BLOCHOWICZ, époux de Maria JAWORSKA, 89 ans

Le 26 février à Wittelsheim

Laoussine MAZOUZI, époux de Rachida NAROU, 80 ans

Le 28 février à Thann

Nathalie SANECKI, veuve de Stanislas KOBYLT, 89 ans

Le 2 mars à Mulhouse

René ARNOLD, célibataire, 89 ans

Le 2 mars à Cernay

Marie KIEFFER, veuve de Vincent PEROCCHI, 93 ans

Le 2 mars à Montbéliard

Gilbert SCHWEISS, époux de Francine GRIMSINGER, 68 ans

Le 3 mars à Mulhouse

Joseph PETER, époux de Huguette VOGEL, 85 ans

Le 6 mars à Wittelsheim

René WALTER, époux de Anne SCHUFFENECKER, 92 ans

Le 8 mars à Wittelsheim

Cesira GASTALDELLO, veuve de Silvano TONIUTTI, 90 ans

Le 15 mars à Colmar

Philippe GALLAIRE, époux de Sonia SCHILLING, 63 ans

Le 17 mars à Wittelsheim

Jeanne FRISCH, veuve de Miedcieswaw ZUGAY, 85 ans

Le 19 mars à Thann

Ismet ALKAN, époux de Sirma CELIK, 71 ans

Le 22 mars à Wittelsheim

Marie HARTMANN, veuve de Gérard WELTERLIN, 89 ans

Le 23 mars à Mulhouse

Irène POLNY, veuve de Edouard FRED, 83 ans

Le 27 mars à MulhouseWladyslaw ZIEBA, époux de Jeanine TOLU, 89 ans
Marie-Thérèse PAULUS, veuve de Marcel ERRAES, 73 ans**Le 1er avril à Colmar**

Dominique PETIT, épouse de Daniel RIETTE, 64 ans

Le 2 avril à Cernay

Adrien BIENTZ, célibataire, 90 ans

Le 7 avril à Wittelsheim

Bruna BEVILACQUA, veuve de René KUENTZ, 89 ans

Le 7 avril à Mulhouse

Aïcha KHEMICI, épouse de Larbi HAMLAOUI, 78 ans

Le 9 avril à Wittelsheim

Fadila SADNI, épouse de Addi ben Lahoucine, 91 ans

Le 9 avril à Thann

Monique BURG, épouse de Joseph WILLMANN, 80 ans

Le 11 avril à Wittelsheim

Ahmed ZAIMECHE, époux de Fatima BELHIS, 78 ans

Le 20 avril à Mulhouse

Mireille MULLER, épouse de KUNZELMANN Daniel, 57 ans

Le 21 avril à ALTKIRCH

Yvonne FANTINI, Veuve de SCHROEDER Lucien, 84 ans

Le 24 avril à Wittelsheim

Michel GUYOT, époux de SCHIRCK Michèle, 67 ans

Le 25 avril à Mulhouse

Bertrand FISCHER, époux de WELCKER Marie-Rose, 64 ans

Le 28 avril à Mulhouse

Larbi HAMLAOUI, veuf de Aïcha KHEMICI, 90 ans

Le 28 avril à Wittelsheim

Charles OERTHEL, célibataire, 80 ans

MERCREDI

14 JUILLET

DÉPART
10 H



Prenez l'air... Respirez !

COURSE DU TERRIL

6^e édition
11.7 km

départ rue Joseph Vogt
arrivée au sommet du terril

Inscription 10 € uniquement sur sporkrono.fr **AVANT LE 12 JUILLET 2021**
Dénivelé de 150 m - Récompenses aux 3 premiers du SCRATCH

INSCRIPTIONS



03 89 57 88 27
mairie-wittelsheim.fr



SAUVEZ DES VIES
**RESTEZ
PRUDENTS**